

Conseil Municipal

Le lundi 6 février 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette

MM. BILLON Patrice, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain et REMANJON Patrice.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : M. BLAIN Claude ayant délégué pouvoir à M. DELARGE Jacky, M. LEBLANC Nicolas ayant délégué pouvoir à M. FOUCHET Pierre, Mme LECLERC Aurélie ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie, Mme MARTINAT Isabelle ayant délégué pouvoir à Mme GOGUÉ Catherine.

Secrétaire de séance : Mme FERRIER Marie.

En préambule à l'ouverture de la réunion du Conseil Municipal, le successeur de l'actuel secrétaire de mairie, qui entrera en poste le 1^{er} mars prochain, se présente à l'assemblée. Un tour de table est effectué pour, en retour, présenter les conseillers municipaux présents.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents. La séance est ouverte et le Maire passe à l'ordre du jour.

DATE ET OUVERTURE DE LA PECHE ET TARIF DES CARTES : L'ouverture de la pêche à l'étang communal sera prévue le samedi 11 mars 2023 et la fermeture le samedi 28 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les tarifs de vente des cartes de pêche annuelles comme suit à compter du samedi 11 mars :

→ Carte annuelle : **34,00 €** ; carte journalière : **6,00 €** (tarif inchangé).

DENOMINATION D'UNE VOIE : Le Maire informe l'Assemblée qu'il serait nécessaire de prévoir la dénomination d'une partie du hameau de Châtenoy, comprenant plusieurs parcelles, en dénommant une nouvelle voie communale, à savoir : Domaine de Châtenoy. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

RENOUVELLEMENT EMPLOI : Le Conseil Municipal accepte de renouveler le poste d'adjoint technique à temps non complet 8/35^{ème}, ouvert pour surcroît d'activité (goûter des enfants de l'accueil périscolaire après la classe) du 27 février au 14 avril 2023.

OBJECTIF CLIMAT 2030 : Patricia CROS, chargée de l'Environnement des Espaces Verts, du Cadre de vie et des Maisons fleuries, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre d'objectif Climat 2030, avec Nature 18, des questionnaires ont été distribués à la population à propos des actions possibles en matières d'économies d'eau, de la désimperméabilisation des sols et de la végétalisation. Ces questionnaires sont à retourner avant le 20 février. Des animations ponctuelles seront prévues notamment lors du marché de printemps (22 avril prochain) ainsi qu'une exposition élaborée par Nature 18 à la bibliothèque municipale.

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE : Pascal GILLET – Adjoint Développement économique et touristique – Urbanisme – Prospective, informe le Conseil Municipal que l'ouverture du bureau d'information touristique sera reconduite cette année avec un aménagement probable des horaires. Il ouvrira ses portes le 8 juillet avec un agent qui sera recruté en partenariat avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Un tour de table est fait pour approfondir les missions qui pourront être confiées à cet agent. Une demande de prêt de local sera faite auprès de l'Union Viticole pour le prêt des locaux comme l'an passé.

COMPTE-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

Intervention de Jacky DELARGE – Adjoint chargé de l'Ecole, de l'Enfance et de la Jeunesse

Aucun souci majeur n'est à constater tant à l'école qu'au sein des services périscolaires. Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes se réunit régulièrement dans les locaux du Carroi une fois par quinzaine, les mercredis. Des actions seront prévues en collaboration avec les résidents de la Résidence Autonomie Louis Jouannin. Un point sera fait pour connaître l'avancement de ces avancées.

Intervention de Stéphanie JACQUET - Adjointe chargée des Animations, de la Communication et des Associations : un nouveau marchand de légumes fruits et primeurs viendra assurer le marché à compter du samedi 11 février. Une marche verte sera organisée le 4 mars prochain avec un départ à 14 h 00 devant la mairie.

Le Bal de l'Élection de la Reine et du Roi du Comice agricole et rural du canton de Saint Martin d'Auxigny aura lieu le samedi 18 mars au Centre d'Accueil. Des entrées sont en vente auprès de : le Bistrot Menestro, le café du Nord et le garage LEGER.

Une réunion aura lieu samedi 11 février à la mairie pour préparer et commémorer les 100 ans du Monument aux Morts.

Un bilan de l'année 2022 à la bibliothèque municipale a été fait et il s'avère qu'une hausse de la fréquentation assez importante est à constater. Cet ensemble est géré par une petite dizaine de bénévoles qui sont très actifs. La Municipalité en profite pour les remercier vivement. Les crédits ouverts au budget communal seront reconduits pour 2023 afin d'assurer le renouvellement des livres, BD, magazine, CD, DVD etc.).

La boîte à livres récemment installée fonctionne à merveille et regorge d'ouvrages divers avec un renouvellement des livres constant.

Mme Stéphanie JACQUET indique à l'Assemblée qu'elle a participé à une 1^{ère} réunion avec le SDIS et la Préfecture à destination des correspondants incendie et secours durant la matinée du 28 janvier.

A cette occasion, un rappel est effectué sur l'importance des conventions de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Un employé communal est dans ce cas et a pu assurer 44 interventions en se mettant en disponibilité 85 % de son temps de travail.

Il est utile de bien informer le SDIS de l'implantation de nouveaux points d'eau ou de leur disponibilité. En ce qui concerne les défibrillateurs, une communication est à prévoir pour situer leur emplacement. Une application « Staying Alive » peut être téléchargée sur les smartphones pour inciter les personnes en capacité de porter les premiers secours et ainsi être susceptibles d'être appelées par les services de secours afin d'anticiper leur arrivée et ainsi garantir une chance de survie surtout en cas d'arrêt cardio-respiratoire.

Le plan communal de sauvegarde reste un support indispensable, bien que non obligatoire pour notre Commune, pour garantir l'efficacité des secours en cas d'évènement majeur sur notre commune. Les services préfectoraux préconisent d'établir au plus vite ce document.

Intervention de Nicole BARDELOT chargée des Finances et du Budget : la commission municipale chargée des finances sera réunie le jeudi 16 février en vue d'étudier la section de fonctionnement du prochain budget communal 2023. Les travaux de remplacement des lampes d'éclairage public en LED ont débuté route de Bourges entre la Poste et le rond-point des Quatre Routes.

Intervention de Pascal GILLET – Adjoint Développement économique et touristique – Urbanisme – Prospective : des subventions ont été demandées auprès de l'Etat (D.E.T.R.) et du Conseil Département pour le projet d'un Pôle touristique à l'étang communal de Farges. Le Conseil Régional Centre Val-de-Loire sera également sollicité. Ces demandes de subvention ont été possibles grâce à l'aide du CIT (Cher Ingénierie des Territoires) qui a proposé un dossier complet concernant ce projet.

AFFAIRES DIVERSES

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est close depuis le 20 janvier. Le Maire fait part à l'assemblée des diverses réclamations formulées soit en ligne soit directement auprès du commissaire enquêteur par des propriétaires de notre commune.

Le Conseil Municipal est informé qu'une mission d'accompagnement vers l'emploi et la qualification proposée par l'Association Tivoli Initiatives est prévue dans la salle Pierre Clément rue de Fontbertrange du 6 février au 10 mai 2023. Une convention sera établie pour cette mise à disposition moyennant un coût de 50 € par semaine. Le Maire est autorisé à signer ce document.

Les panneaux touristiques du circuit du Patrimoine vont être refaits et une extension du circuit vers le château est prévue avec 3 panneaux supplémentaires.

L'abattage de 7 marronniers, rendus dangereux par leur âge avancé, est prévu durant les vacances scolaires de Pâques sur la place du haut du bourg.

Le Conseil Municipal accepte d'accueillir un groupe de musique Corse, le 21 mai à l'Eglise moyennant un coût de 1 700 euros. Une billetterie sera mise en place et les profits seront reversés soit au comité local de préparation du Comice Agricole soit à la caisse des Ecoles.

Les masseurs actuellement au Pôle Santé ont fait part de leur souhait de résilier le bail les liant à la Commune à compter du 1^{er} juillet prochain.

L'arrivée d'une Sophrothérapeute est prévue le 1^{er} mars prochain, toujours au Pôle Santé.

Le Conseil Municipal accepte de rétrocéder une concession du cimetière à un particulier souhaitant l'abandonner. Le prix de 200 € est fixé pour cela sans le monument qui est actuellement installé sur cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.